

ICOMOS

INTERNATIONAL COUNCIL ON MONUMENTS AND SITES
CONSEIL INTERNATIONAL DES MONUMENTS ET DES SITES
CONSEJO INTERNACIONAL DE MONUMENTOS Y SITIOS
МЕЖДУНАРОДНЫЙ СОВЕТ ПО ВОПРОСАМ ПАМЯТНИКОВ И ДОСТОПРИМЕЧАТЕЛЬНЫХ МЕСТ
LISTE DU PATRIMOINE MONDIAL N° 439

A) IDENTIFICATION

Bien proposé : Palais impérial des dynasties Ming et Qing

Lieu : Municipalité de Pékin

Etat partie : Chine

Date : 29 Décembre 1986

B) RECOMMANDATION DE L'ICOMOS

Que le bien culturel proposé soit inscrit sur la Liste du Patrimoine mondial au titre des critères III et IV.

C) JUSTIFICATION

Le Palais impérial de Pékin fut pendant cinq siècles le siège suprême des pouvoirs de l'Empire du Milieu. Une symbolique architecturale évidente exprime la toute puissance du Fils du Ciel qui, lors des cérémonies, trônait dans la Salle de l'Harmonie Préservée, au centre d'un palais lui-même enclos de murs pourpres signalant la Cité interdite au coeur de la Ville impériale, réservée aux princes du sang, à la cour et au personnel du Palais, ceinte à son tour de murailles la séparant de la Ville intérieure, à laquelle est accolée, au sud, la Ville extérieure, commerçante et peuplée.

Le principe de cette organisation spatiale remonte à la fondation, peu après 1264, par Kubilai Khan, d'une nouvelle capitale qui prit le nom de Dadu : l'empereur mongol, dont la volonté d'intégration au monde chinois est évidente, prit conseil d'un géomancien, Liu Binzhong, s'inspira des anciens traités de construction rédigés sous la dynastie des Zhou et fit tracer la ville régulière, de plan carré, image de l'harmonie céleste, qui força l'admiration du voyageur Marco Polo.

Mais le plan définitif, qui subsiste dans ses grandes lignes, fut fixé après l'éviction de la dynastie mongole des Yuan, lorsque Yong-Le, le troisième empereur de la dynastie Ming, décida en 1421, de transférer sa cour de Nankin (Nanjing), la capitale du Sud, à Pékin (Beijing), la capitale du Nord. Les Ming conservèrent l'emplacement de la Cité impériale ainsi que le tracé des remparts est et ouest de Dadu, mais déplacèrent les remparts nord et sud, créant une ville rectangulaire mesurant 6.650 x 5.350 m, à laquelle vint se greffer au XVIIe siècle, la Ville extérieure (Waicheng).

Les profondes modifications subies par le tissu urbain ancien de Pékin depuis 1953 ont rendu moins directement perceptible la stricte hiérarchie du plan de la capitale impériale : les tours de béton dominant désormais les portes anciennes de la ville et les bretelles routières ont oblitéré le réseau orthogonal des rues Jing (nord-sud) et Wei (est-ouest). Quant aux remparts, ils ont presque entièrement disparu, à l'exclusion de ceux de la Cité interdite, soigneusement conservés avec leurs murs massifs de 10m de haut dominant des douves de 52m de large.

Le gouvernement de la République populaire de Chine a classé, par décret de 1961, la Cité interdite au nombre des monuments historiques majeurs et cet ensemble, d'une superficie de 72 hectares, bénéficie de mesures de sauvegarde exceptionnelles. Devenu musée dès 1925, à l'abdication du dernier empereur Qing, il a fait l'objet depuis 1951, après une période de déréliction, d'une politique de restauration très active des bâtiments (qui recouvrent 15 hectares), des jardins paysagers (près de 50 hectares) et des collections (12.000 oeuvres d'art restaurées).

Les palais impériaux, où l'on a pu dénombrer 9.000 pièces d'habitation, défient toute description autre que sommaire. Cette vaste aire rectangulaire de 960m sur 760 trouve sa logique dans un cheminement méridien, matérialisé par l'axe impérial qui, prenant naissance au sud entre le Temple du Ciel et le Temple de l'Agriculture, pénètre dans la Cité impériale par la Porte de la Paix Céleste (Tian an Men) et dans la Cité interdite par la Porte du Méridien (Wu Men) avant de franchir la Porte de l'Harmonie Suprême (Tai He Men) et d'accéder, au terme de cette progression, aux trois palais successifs de l'Harmonie Suprême (Tai He Dian), de l'Harmonie Parfaite (Zhong He Dian) et de l'Harmonie Préservée (Bao He Dian).

Au sud de cet ensemble central, s'ordonne la partie officielle, avec de grands palais bâtis sur des terrasses de part et d'autre de l'axe impérial. Au nord, s'étendent les quartiers privés où vivaient l'empereur et sa famille. De la colline artificielle du jardin impérial (Yu Hua Yuan) créé au nord par les Ming mais considérablement embelli par l'empereur mandchou Qianlong, le Fils du Ciel découvrait à ses pieds les Palais de la Tranquillité Terrestre (Kun Ning Gong) et de la Pureté Céleste (Qian Qing Gong), séparés par le Palais de l'Union (Jiao Tai Dian), placé au confluent des souffles yang venus de la terre et des souffles yin émanés du ciel.

A l'est et à l'ouest, divers palais s'élevaient sur des terrasses, au milieu d'une série d'ensembles clos juxtaposant, dans ce gigantesque espace domestique, les cellules minuscules de multiples demeures familiales (les épouses, les concubines, les enfants de l'empereur vivaient séparés dans des maisons indépendantes ayant chacune leurs cours ou leurs jardins).

L'ICOMOS recommande l'inscription du Palais impérial de Pékin au titre des critères III et IV.

- Critère III. Le palais constitue un témoignage exceptionnel sur la civilisation chinoise du temps des Ming et des Qing car il est un véritable conservatoire de paysages, d'architectures, de mobilier et d'objets d'art.

- Critère IV. La Cité pourpre, ou Cité interdite, offre l'exemple éminent du plus grand ensemble d'architecture palatiale de la Chine. Elle illustre de façon récurrente la grandeur de l'institution impériale aux époques Qing, Ming et Yuan.

ICOMOS, Avril 1987